

PLAN DE
BORNAGE

LOT n°32

MAÎTRE D'OUVRAGE



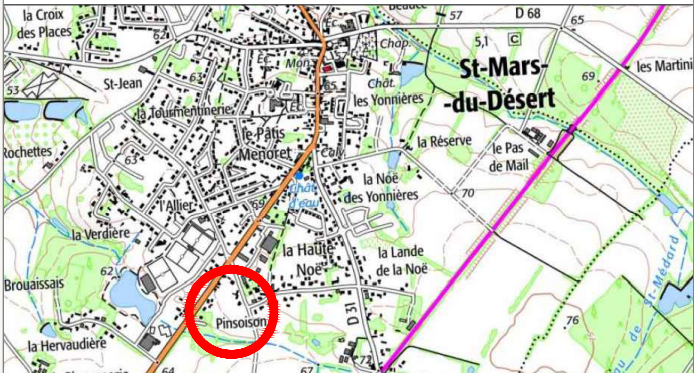
MÉTAY PROMOTEUR IMMOBILIER
10 rue Jean Moulin
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.40.25.75.25
Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

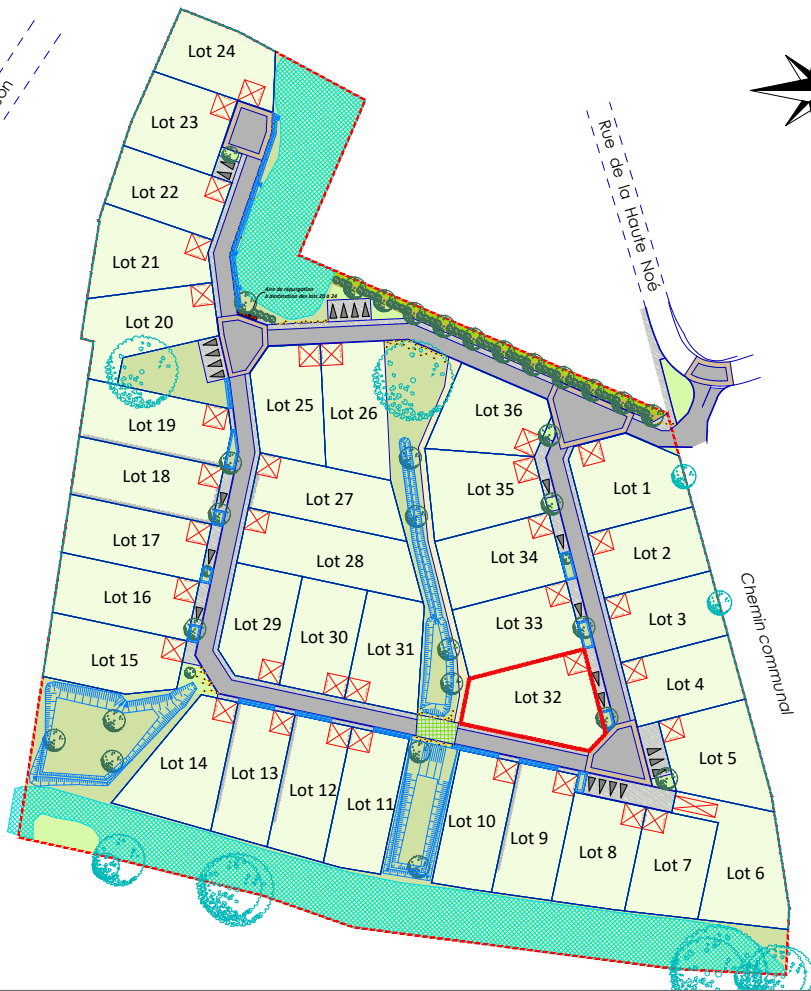
Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)

LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Périmètre du lot
- Voie / Aire de réputation / Accès / Stationnement en béton balayé
- Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton)
- Traitement différencié de la voie (revêtement drainant)
- Cheminement piéton en sablé
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Lots libres
- Espaces verts
- Zones naturelles à préserver
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m)
- Aire de réputation
- Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
- Arbres existants à préserver



MAÎTRISE D'OEUVRE

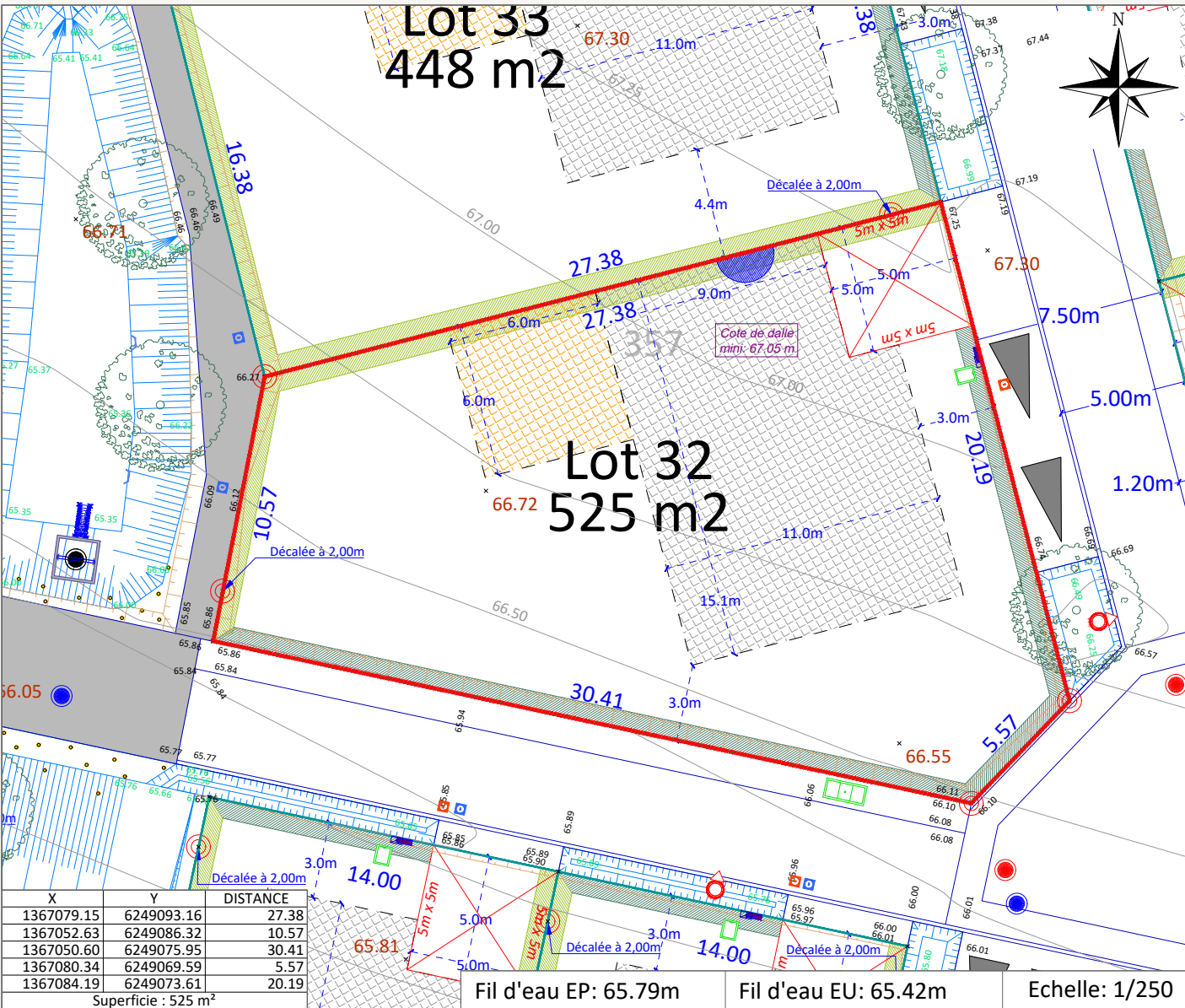


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
13 allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 06.19.42.22.63
Email : ddubois.archi@gmail.com



X			Y			DISTANCE		
1367079.15	6249093.16		27.38					
1367052.63	6249086.32		10.57					
1367050.60	6249075.95		30.41					
1367080.34	6249069.59		5.57					
1367084.19	6249073.61		20.19					
Superficie : 525 m²								

X			Y			DISTANCE		
1367079.15	6249093.16		27.38					
1367052.63	6249086.32		10.57					
1367050.60	6249075.95		30.41					
1367080.34	6249069.59		5.57					
1367084.19	6249073.61		20.19					
Superficie : 525 m²								

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 01/08/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.